

lettre d'information

Actu'harkis

Janvier 2026



Editorial

2025 : Une année de mémoire et d'action.

Cela n'a certes rien d'original, mais à l'aube de cette nouvelle année 2026, nous avons souhaité revenir sur l'année écoulée et partager avec vous nos projets à venir. En 2025, comme souvent, nous n'avons pas été épargnés. Pourtant, grâce à notre engagement collectif, nous avons su transformer la colère en énergie pour résister, célébrer et proposer. Cette force, nous l'avons puisée à votre contact : à travers notre site ajir-harkis.fr, visité par plus de 71 000 internautes, lors de nos assemblées générales nationales, régionales et départementales, mais aussi dans vos initiatives locales et votre participation active à la vie associative.

Ce qui a marqué 2025 :

Le combat pour la vérité à Rivesaltes et Perpignan : plusieurs familles et collectifs ont poursuivi leurs démarches pour connaître la vérité sur les disparus. La désignation d'un juge d'instruction, à la suite des plaintes avec constitution de parties civiles, marque une étape cruciale de ce combat. AJIR reste aux côtés des plaignants.

Le décret n° 2025-256 du 20 mars 2025 : visant à tirer les conséquences d'une décision de la CEDH, il modifie le barème d'indemnisation. AJIR conteste ce texte devant le Conseil d'État, car il crée une inégalité entre camps et autres structures, alors même que la loi ne distingue pas entre eux.

Les propos injurieux visant notre communauté historique : malgré les excuses de l'un et le silence de l'autre, le manque de réaction des autorités nous rappelle la nécessité de rester mobilisés.

Une avancée majeure : le décret n° 2025-882 du 3 septembre 2025 a étendu le nombre de sites ouvrant droit à réparation. Plus de 6 000 nouveaux bénéficiaires sont désormais concernés.

Nos priorités pour 2026 :

Égalité de traitement pour tous les Harkis et leurs familles : plus de la moitié ont subi les mêmes conditions d'indignité sans reconnaissance équivalente. La CNIH doit en faire une priorité avant la fin de son mandat.

Création d'une Fondation pour la Mémoire des Harkis : une mobilisation collective est indispensable pour en faire une réalité durable.

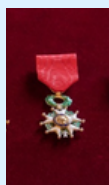
Les 33 propositions issues de la journée de réflexion organisée au Sénat le 3 mars 2023 demeurent nos objectifs. Elles sont plus que jamais d'actualité.

Une fois encore, bonne et heureuse année 2026,

Légion d'honneur : fierté partagée

Le Journal officiel du 11 novembre 2025 a publié deux décrets de promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, où figurent sept de nos compatriotes.

Cette haute distinction, ouverte aux civils et militaires, récompense des services éminents rendus à la Nation et incarne les valeurs républicaines de mérite et de dévouement. Nous leur adressons, ainsi qu'à leurs familles, nos plus chaleureuses félicitations.



Retour sur l'Assemblée Générale AJIR - Grasse, octobre 2025 :

Le thème de la mémoire a occupé une large partie du programme, avec une table ronde spécifique. La création d'une fondation y a suscité enthousiasme et adhésion.

À cette occasion, Hamid Khemache et la délégation Aquitaine ont concrétisé leur engagement par un don au fonds de dotation pour la mémoire des Harkis, un geste exemplaire que nous saluons avec gratitude. C'est ainsi qu'ensemble, continuons à faire vivre la mémoire, la justice et la dignité des Harkis.



Vous avez été 71000 visiteurs uniques sur notre site ajir-harkis.fr en 2025 en progression de près de 36 % par rapport à l'année précédente. , Soyez en remerciés

Retrouvez l'ensemble des articles détaillés et l'actualité en temps réel sur notre site ajir-harkis.fr, votre source d'information privilégiée sur les questions qui concernent notre communauté

Quand les collectivités s'en mêlent

Le 3 décembre 2025, le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a fermement condamné les insultes visant les Harkis, rappelant que ces attaques touchaient notre mémoire collective, nos armées et la France. Le 26 janvier 2026, il a invité les associations de Harkis à un dialogue sur les emplois réservés et la valorisation du patrimoine mémoriel. Résultat: malgré la bonne volonté affichée, aucun bilan concret n'a été présenté. Les services de l'État ont toutefois signalé 36 passeports pour l'emploi enregistrés, sans pouvoir indiquer le nombre d'emplois créés.

Concernant la mémoire, la région met en avant son inventaire des hameaux de forestage des Harkis (délibération de 2016), devenu une exposition itinérante inaugurée en 2017, désormais reconnue comme élément patrimonial de référence.

AJIR a rappelé devant les élus l'urgence de créer une Fondation pour la Mémoire des Harkis et a proposé son soutien technique et humain pour accompagner ce projet.



Revue de presse – Harkis (1er janvier → 1er février 2026)

1. Actualités institutionnelles

- Vœux 2026 de la CNIH :
- poursuite de la mission de réparation. Financements 2026 : 118 M€, et extension des structures reconnues. Suivi débats parlementaires loi de finances 2026

2. Vie associative et mémoire

- Vœux des associations AJIR et de leurs antennes.
- Actions mémorielles : stèle à Saumur,
- projet commémoratif à Valbonne.

3. Réparations et démarches :

- Interventions d'AJIR sur les délais de traitement.
- Cas individuels : difficultés administratives persistantes pour certaines familles.

4. Projet de Fondation pour la Mémoire des Harkis

- Échanges autour de la création d'une fondation avec la Région Sud.

Question/Réponse	Correction nécessaire de la loi de 2022 sur les Harkis	QANR5L17Q E11631
Question/Réponse	Seconde vague de combattants sans tombes	QANR5L17Q E11633
Parlons Politique	Mémorial de Rivesaltes — mémoire et défense des harkis	Accéder à l'article
Affaire Lahmar	Entre considérations générales et compassion !	Accéder à l'article
Loi de finances pour 2026	Monde combattant, mémoire	MB%20(1).pdf
Loi de finances pour 2026 Senat	L'essentiel	/a25-142-1-syn.pdf
Region sud	Mémoire des 20e et 21e siècles - Région Sud	#NOM?
Region sud	culture region sud	Alpes-Côte-d'Azur

Point de vue des régions :

La parrèsia, un concept antique désignant une parole de vérité courageuse et sans détour ou d'une reconnaissance calculée, bridée par les impératifs de la raison d'État appliquée aux harkis et la loi du 23 février 2022 ? Pour en savoir plus, retrouvez l'intégralité de l'article sur votre site [ajir-harkis-fr](#).

Les dernières Assemblées générales



Délégation régionale Bourgogne	Délégation régionale Grand Est	Délégation régionale Lozère
belle-ag-annuelle-2026/	lunite-et-de-la-reparation/	ajir-lozere/